

HALTE AUX MASSACRES en PALESTINE ! SANCTIONS IMMEDIATES contre ISRAEL !

59/62

RASSEMBLEMENT Dimanche 2 août 2015 – 11 h – Métro Wazemmes

En Palestine occupée, un crime abominable vient d'être encore commis par des israéliens, dans la nuit du 30 au 31 juillet à Kafr Douma, village proche de Naplouse (ville jumelée avec Lille). **Les israéliens ont incendié 2 maisons laissant sur les murs des graffitis racistes en hébreu et ont brûlé Ali Saad Dawabsha, 18 mois.** Son frère Ahmad, 4 ans est gravement brûlé, les parents sont entre la vie et la mort.

Le terrorisme que pratique l'Etat raciste israélien, ce sont ces actes criminels et racistes, comme celui en juillet 2014 où des israéliens ont fait boire de l'essence au jeune **Mohammed Abou Khdaïr**, avant de le brûler vif.

L'Etat israélien soutient et protège systématiquement ses citoyens/colons. Cette semaine encore, le 1^{er} ministre Netanyaou a autorisé 300 constructions pour annexer de nouvelles terres palestiniennes. L'encouragement et le financement de la politique coloniale israélienne, via les accords commerciaux et militaires des gouvernements français et de l'Europe avec Israël, sont des feux verts donnés à cet Etat criminel qui continue, **en toute impunité**, de bafouer toutes les règles du droit international, toutes les résolutions de l'ONU et les droits humains les plus élémentaires.

Les propos hypocrites du 1^{er} ministre d'extrême-droite Netanyahou et leur appréciation par le président Hollande nous rappellent janvier 2015, lorsqu'ils défilaient bras dessus-bras dessous dans les rues de Paris.

L'Etat d'Israël, c'est :

- **L'occupation militaire permanente, l'emprisonnement sans procès ni jugement, la torture légalisée,**
- **L'annexion illégale de Jérusalem-Est,**
- **La construction du mur illégal de l'apartheid,**
- **Le blocus illégal et criminel de Gaza,**
- **La poursuite de la colonisation et plus de 500 000 colons,**
- **La privation et le vol des ressources naturelles palestiniennes (eau, terres agricoles, ...)**

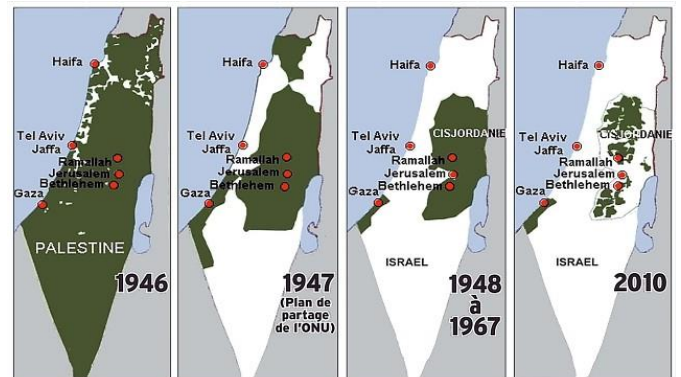


Photo : Via Ma'anImages

***Le petit Ali Saad Dawabsha,
âgé de 18 mois,
brûlé vif par des Israéliens.***

QUE FAIRE ?

☞ Rejoignez-nous !

AFPS Nord Pas de Calais :

www.nord-palestine.org

contact@nord-palestine.org

Facebook : AFPS 59/62

☞ Dénoncer la responsabilité des gouvernements et de nos représentants.

Faire pression sur nos dirigeants.

☞ Faire des dons et parrainer des prisonniers, des enfants et des familles palestiniennes

☞ Faire référence au droit international et exiger son application immédiate :

- ✓ l'article 49 de la IVème convention de Genève juge illégales la colonisation et l'occupation israélienne,
- ✓ la Résolution 194 de l'Assemblée Générale de l'ONU autorise le droit au retour des réfugiés palestiniens,
- ✓ la Résolution 242 de cette même assemblée, exige le retrait de l'armée israélienne des territoires occupés et de Jérusalem,
- ✓ le 9 juillet 2004, la Cour Internationale de Justice saisie par l'Assemblée générale de l'ONU déclare le « mur de séparation » illégal.



Résolution 3379

de l'Assemblée Générale de l'ONU

du 10 novembre 1975*

* abrogée en 1991 sous pression israélienne

AFPS Nord-Pas de Calais : 23, rue Gosselet – 59 000 LILLE



B.D.S. = BOYCOTT - DÉINVESTISSEMENT - SANCTIONS
Une campagne internationale citoyenne et non-violente
pour contraindre Israël à respecter le droit

